

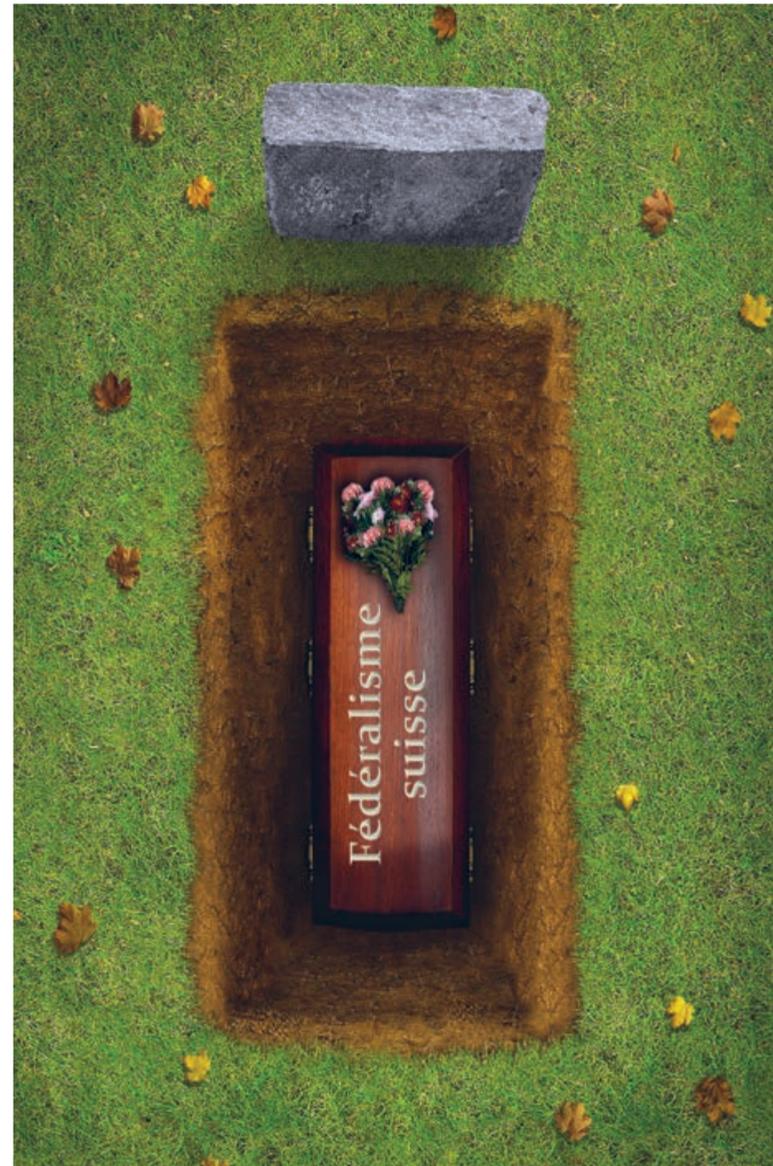
## Votre contribution : pour la défense de l'initiative !

Votre soutien en tant que sponsor au financement de cette brochure et à d'autres campagnes est, dans l'intérêt commun, nécessaire et bienvenu!

Nous vous remercions dès à présent vivement pour votre contribution financière **rapide** et généreuse.



L'impôt FÉDÉRAL sur les successions sape  
une souveraineté fiscale qui a fait largement  
ses preuves.



LE 14 JUIN

IMPÔT FÉDÉRAL SUR LES SUCCESSIONS

# NON

# NON

À LA MISE EN DANGER DE NOS PME  
ET ENTREPRISES FAMILIALES

Sinon, nous allons enterrer  
12'000 emplois chaque année !  
Étude du Prof. Dr. Franz Jaeger, université de St-Gall

Verein für die Erhaltung der Schweizer KMU  
c/o Pilatushof AG  
Hirschmattstr. 15, case postale 3650, CH-6003 Lucerne  
Tél. 041 624 92 92, Fax 041 624 92 99  
[www.verein-kmu-schweiz.ch](http://www.verein-kmu-schweiz.ch)

IBAN CH41 0077 8198 0640 2200 2  
Luzerner Kantonalbank  
Merci beaucoup pour votre contribution!

Pour **INFORMER** vos **COLLABORATEURS**, utilisez notre circulaire :  
[www.verein-kmu-schweiz.ch](http://www.verein-kmu-schweiz.ch)



<p><b>Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta</b> Einzahlung für / Versament pour / Versamento per Luzerner Kantonalbank AG 6003 Luzern Zugunsten von / En faveur de / A favore di CH41 0077 8198 0640 2200 2 Verein Erhaltung der Schweizer KMU 6003 Luzern</p> <p>Konto / Compte / Conto CHF 60-41-2 Einzahl / versé par / Versato da</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p><b>Einzahlung Giro</b> Einzahlung für / Versament pour / Versamento per Luzerner Kantonalbank AG 6003 Luzern Zugunsten von / En faveur de / A favore di CH41 0077 8198 0640 2200 2 Verein Erhaltung der Schweizer KMU 6003 Luzern</p> <p>Konto / Compte / Conto CHF 60-41-2 Einzahl / versé par / Versato da</p> <p>303</p>	<p><b>Versament Virement</b> Zahlungszweck / Motif versament / Motivo versamento</p> <p>Einzahl / versé par / Versato da</p>	<p><b>Versamento Girata</b></p>
---	--	--	---------------------------------

000000000000000000001980640220029+ 070077816>  
600000412>

441.02

## Résumé de l'étude du Prof. Dr. Franz Jaeger, université de St-Gall :

### Incidences négatives de l'impôt sur l'économie nationale

Une réduction des investissements s'accompagnera d'une perte de près de 12'000 emplois par an, ou de l'absence de création d'emplois !

### Les fortunes déjà fortement imposées en Suisse

Selon la comparaison de l'OCDE, l'imposition sur la fortune est, en Suisse, déjà supérieure à la moyenne. Par ailleurs, la combinaison de l'impôt sur la fortune et de l'actuel impôt sur les successions constitue une exception suisse. Avec l'impôt FÉDÉRAL sur les successions, l'imposition sur la fortune continuerait d'augmenter fortement.

### Des régimes de réduction pernicieux

Personne ne peut prédire l'évolution d'une entreprise dans les 10 prochaines années. La provision au titre d'un éventuel paiement de l'impôt sur les successions s'apparente à une hypothèque sur une entreprise et conduit à une réduction correspondante des marges de crédit nécessaires, d'où, entre autres, un frein important à l'amélioration de la productivité et à la croissance !

### La remise en cause de l'efficacité du fédéralisme

L'impôt FÉDÉRAL sur les successions compromet, par conséquent, non seulement la souveraineté des cantons et l'autonomie des communes, mais aussi principalement la concurrence fiscale intercantonale et intercommunale très efficace pour l'économie du bien-être.

### Une aide contre-productive pour l'AVS

La ponction fiscale de l'impôt FÉDÉRAL sur les successions entraînera une baisse de la valeur intrinsèque des entreprises ainsi que des revenus du capital et des investissements de l'économie dans son ensemble, d'où une perte d'emplois ! Pour soutenir l'AVS, le prix à payer par l'économie nationale sera plus élevé, ce qui à long terme aura même une incidence négative sur l'AVS en raison d'une baisse des paiements de cotisations.

### Interprétation des résultats

L'impôt FÉDÉRAL sur les successions ne se contente pas de toucher les « fortunés », il concerne toute la Suisse. Entre autres, la rétroactivité et les régimes de réduction confus ne sont pas pris en compte dans l'étude. Il faut donc supposer que le coût total de l'impôt FÉDÉRAL sur les successions sera encore supérieur au calcul de la présente étude.

L'étude complète est disponible à l'adresse suivante :  
[www.verein-kmu-schweiz.ch](http://www.verein-kmu-schweiz.ch)

### Non à l'affaiblissement des PME et entreprises familiales

Les initiateurs veulent faire croire que les PME et entreprises familiales ne seront pas touchées par l'initiative. Dans les faits :

- › La valeur vénale déterminante pour l'imposition est souvent supérieure à la valeur fiscale. Chaque entreprise moyenne dépasse rapidement la franchise de 2 millions de francs.
- › Selon un sondage de la fondation KMU Next, 80 % de toutes les entreprises familiales interrogées ne pourront pas payer de leur poche l'impôt FÉDÉRAL sur les successions.
- › Pour pouvoir acquitter l'impôt, les entreprises devront s'endetter, prendre des mesures d'économie drastiques, voire vendre l'entreprise.

### Non aux réductions sans effets

Selon les initiateurs, des réductions devraient faire en sorte que les PME et les entreprises familiales ne soient pas touchées par l'impôt FÉDÉRAL sur les successions. Dans les faits :

- › Les réductions seront définies ultérieurement par le parlement, de sorte que les modalités sont encore entièrement floues.
- › Personne aujourd'hui ne peut dire qui, un jour, bénéficiera effectivement des allègements.
- › Les allègements sont corrélés à des conditions éloignées de la pratique : aucun héritier ne peut garantir qu'il pourra poursuivre pendant 10 ans la stratégie de réussite de l'entreprise.

### Non aux nouveaux inconvénients liés à la localisation géographique des entreprises

L'initiative exerce une pression supplémentaire sur les entreprises locales :

- › L'initiative augmente encore la charge fiscale.
- › Elle aboutit à une ponction de ressources financières que les entreprises pourraient consacrer à des investissements.
- › Compte tenu de la force constante du franc, les investissements dans les entreprises sont plus que jamais urgents pour pouvoir faire face à la concurrence étrangère.



**L'impôt sur les successions menace l'existence même des PME et des entreprises familiales. Elles sont la colonne vertébrale de l'économie suisse. Elles représentent près des deux tiers des emplois et ont un rôle stabilisateur, du fait de leur orientation à plus long terme. Si elles sont menacées, c'est toute la Suisse qui l'est également.**

### Non à l'insécurité juridique et au droit rétroactif

L'initiative ne se contente pas d'être fondée sur la jalousie (« Neidinitiative »), elle sape la sécurité juridique :

- › Les donations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 seront imposées rétroactivement. Cet effet rétroactif est intenable sur le plan juridique.
- › Déjà aujourd'hui, de nombreux entrepreneurs sont inquiets. Personne ne sait s'il faudra payer rétroactivement des impôts pour les donations et quel sera le montant à régler.
- › L'impôt sur les successions est basé sur la valeur vénale, laquelle doit être évaluée par l'administration. Il faut s'attendre à des décisions administratives arbitraires et à des litiges.

### Non à l'initiative, car elle est injuste :

- › La succession d'une fratrie de quatre enfants héritant chacun de 600'000 francs sera soumise à l'impôt, tandis qu'un héritier unique recevant 2'000'000 de francs ne sera pas imposable.

### Non à la mise sous tutelle des cantons

L'initiative s'immisce dans les compétences cantonales en matière fiscale :

- › L'impôt sur les successions relève de la compétence des cantons. Les recettes actuelles leur feront défaut si la Confédération prélève l'impôt sur les successions.
- › La majorité des cantons a supprimé l'impôt sur les successions pour les descendants directs – l'initiative les rétablira.
- › La perte par les cantons d'une partie de leur souveraineté fiscale compromettra le fédéralisme.
- › L'initiative aboutira à un gonflement de l'appareil bureaucratique des cantons. Si le oui l'emporte, l'administration fiscale devra procéder rétroactivement à un contrôle de toutes les donations et à une évaluation de la valeur vénale.

LE 14 JUIN

# NON

## IMPÔT FÉDÉRAL SUR LES SUCCESSIONS

- › Ne détruisons pas un système qui fonctionne !
- › L'économie garantit les emplois !
- › L'impôt sur les successions est l'affaire des cantons !
- › Le modèle ouvre la porte aux applications arbitraires de la bureaucratie et est donc imprévisible – nous ne le voulons pas !
- › Nous ne voulons pas que les forces vives quittent la société comme en Grèce !
- › Par conséquent :  
NON à un modèle dont les conséquences sont imprévisibles !

[www.verein-kmu-schweiz.ch](http://www.verein-kmu-schweiz.ch)

Pour **INFORMER** vos **COLLABORATEURS**, utilisez notre circulaire :  
[www.verein-kmu-schweiz.ch](http://www.verein-kmu-schweiz.ch)